

## Séance extraordinaire du 22 juin 2021

**Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 22 juin 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

### **1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 22 juin 2021 a été transmis, en bonne et due forme le 17 juin 2021 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-06-150

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt n°672-21 décrétant une dépense de 5 257 742,50 \$ et un emprunt de 4 757 742,50 \$ pour la réfection du rang York ouest;
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **3. Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt n°672-21 décrétant une dépense de 5 257 742,50 \$ et un emprunt de 4 757 742,50 \$ pour la réfection du rang York ouest**

2021-06-151

**Avis de motion** est donné par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé à l'effet que le conseil adoptera le règlement d'emprunt n°672-21 décrétant une dépense de 5 257 742,50 \$ et un emprunt de 4 757 742,50 \$ pour la réfection du rang York ouest.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

### **4. Période de questions**

## **5. Levée de l'assemblée**

**2021-06-152**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 03.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.